



15ème législature

Question N° : 43690	De Mme Isabelle Santiago (Socialistes et apparentés - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > transports urbains	Tête d'analyse > Projet de prolongement de la ligne 10 du métro entre Paris Austerlitz et Ivry	Analyse > Projet de prolongement de la ligne 10 du métro entre Paris Austerlitz et Ivry.
Question publiée au JO le : 18/01/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur le projet de prolongement de la ligne 10 du métro entre Paris Austerlitz et Ivry-Confluences, place Gambetta - dans sa première phase prévue avant 2030 - et jusqu'à la gare des Ardoines, dans sa seconde phase. De fait, bien qu'inscrit dans le schéma directeur de la région Île-de-France depuis 2013, ainsi qu'au contrat de plan État-région 2015-2020, le projet est aujourd'hui au point mort, malgré son importance en matière de mobilités pour les Val-de-Marnais et les Parisiens. En effet, après plusieurs opérations d'aménagements concertés (ZAC), les anciennes terres industrielles et ferroviaires du sud-est parisien ont laissé place à des territoires dynamisés, nouveaux bassins d'emplois et de logements. À terme, ces ZAC de Paris-Rive-Gauche, d'Ivry-Confluences, des Ardoines et de Seine-Gare à Vitry accueilleront 30 000 étudiants, 60 000 habitants et 102 000 emplois. Conscientes de ces changements et de leurs répercussions en terme démographique et en besoins de mobilité, les études préalables du prolongement de la ligne n° 10 depuis la Gare d'Austerlitz, vers Ivry puis Vitry, proposaient des interconnexions stratégiques avec la ligne 15 du Grand-Paris Express, les lignes de métro n° 6 et n° 14 et ligne de tramway T3a. Celles-ci sont nécessaires en ce qu'elles permettront d'apaiser les déplacements dans ces territoires en pleine mutation et de relier Paris à sa banlieue avec efficacité, tout en soulageant les infrastructures existantes - tel que le RER C. Voyant que le projet n'avancait pas, les communes de Paris, d'Ivry, de Vitry, le département du Val-de-Marne, ainsi que de nombreux partenaires économiques de premier ordre, se sont constitués en tant qu'association pour faire porter leurs voix sur ce projet. Face à ce *statu quo*, ils ont fait remonter à Mme la députée leur inquiétude légitime. Elle lui demande s'il a l'intention de donner une impulsion nouvelle à ce projet indispensable au développement des territoires, tant sur un plan socioéconomique qu'environnemental ; le cadre du prochain CPER peut en ce sens être adéquat afin de renouveler l'engagement de l'État, ainsi que d'en fixer le tracé définitif et les dates de commencement des travaux.